



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/876
12 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU LIBÉRIA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de reproduire ci-après le texte d'une note verbale qui se passe d'explications et qui vous est adressée par mon gouvernement, et de vous demander de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité :

"Le Ministère des affaires étrangères de la République du Libéria a l'honneur d'informer le Secrétaire général que le Gouvernement libérien a reçu des rapports sur la sécurité, qui ont été confirmés, faisant état d'une incursion armée effectuée sur le territoire libérien, dans le district de Foya du comté de Lofa, à partir de la République de Guinée le long de la frontière libériano-guinéenne.

Le Ministère tient également à informer le Secrétaire général que l'incursion armée a commencé le mardi 10 août 1999, à 5 heures. Les villages frontaliers suivants, situés dans le comté libérien de Lofa, sont sous le contrôle des attaquants venus de Guinée : Konjo Sarhdu, Benduma, Mendekorma et la ville de Kolahun.

Le Gouvernement libérien a adressé une note de protestation au Gouvernement guinéen par l'intermédiaire de son représentant à Monrovia et lui a demandé de prendre les mesures voulues pour maîtriser la situation. Le Gouvernement guinéen a également été informé que le Gouvernement libérien se réservait le droit de défendre son intégrité territoriale contre une telle agression.

Le Ministère des affaires étrangères tient à informer le Secrétaire général qu'il s'agit là de la deuxième incursion au Libéria effectuée à partir de la Guinée, la première ayant eu lieu le 21 avril 1999.

Le Ministère des affaires étrangères, qui informera régulièrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'évolution de la situation, lui serait reconnaissant de bien vouloir porter rapidement les faits susmentionnés à l'attention du Conseil de sécurité.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Libéria saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération."

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Neh DUKULY-TOLBERT
